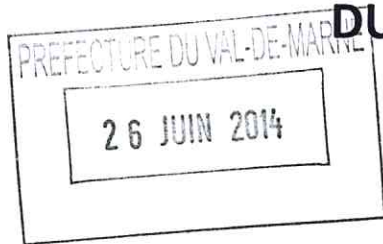


CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 24 juin 2014



Délibération n° 2014-06-24 -097

OBJET :	Approbation du partenariat avec l'Association CAMPUS URBAIN et du transfert de la convention de financement de la Ville d'Ivry-sur-Seine
----------------	---

EXPOSE DES MOTIFS

Campus Urbain est une association créée en 2010 née des réflexions engagées depuis plus de 15 ans par la ville d'Ivry-sur-Seine dans le cadre de son projet de redéveloppement économique et urbain. En impliquant l'ensemble des forces économiques, sociales et culturelles, dans le processus de mutation, son objectif est de renforcer et de valoriser l'enseignement supérieur et la recherche, de développer des projets collaboratifs, de faciliter le développement d'un tissu entrepreneurial à partir des ressources scientifiques présentes sur le territoire et à proximité, et de contribuer à la diffusion de la culture scientifique et à la découverte pour les jeunes des études supérieures.

Elle est financée jusqu'à présent par les cotisations de ses membres (dont 5 000 € par la Ville d'Ivry-sur-Seine) et une subvention de la ville d'Ivry à hauteur de 55 000 €.

Campus Urbain a contribué à créer une dynamique collaborative de projets entre les acteurs de l'enseignement supérieur et du développement économique, avec une forte adhésion des acteurs à la démarche. Elle a publié un «schéma directeur de l'enseignement supérieur» sur la ville, une réflexion sur les mutualisations, le développement de projets (pédagogiques, de recherches) entre établissements, la création et l'accueil des Start up et le lien aux entreprises avec les filières du territoire.

La démarche novatrice «Campus Urbain » a aussi été soulignée à divers échelons, notamment au plan national.

De par la participation d'acteurs tels que Pôle Charles Foix, Mécatronic, Matériaupôle... et d'actions concernant une échelle supra-communale, Campus Urbain se positionne à une échelle intercommunale, sur des thèmes d'enjeux métropolitains.

Si les enjeux urbains concernent prioritairement la commune d'Ivry, les enjeux liés à la Recherche, l'innovation et au développement économique interpellent l'ensemble du territoire de la CASA. Des sites et structures présents sur le territoire ont vocation à intégrer la démarche et les contenus de Campus Urbain (Elastopole, établissement supérieur du site Chérioux, présence de résidences étudiantes sur Vitry, usine des eaux de Choisy/cluster EMS...).

Plusieurs enjeux majeurs et axes de partenariat possibles ont été identifiés qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de développement économique.

Trois grands enjeux :

- une plus forte présence et implication sur le territoire des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- un écosystème enseignement supérieur-recherche-innovation favorable à la création d'activités et à l'emploi
- une contribution à l'attractivité du territoire en terme de développement économique et à son rayonnement, y compris à l'international

Quatre axes de partenariat :

- Axe 1 : développement de l'offre territoriale en matière d'enseignement supérieur et de recherche : veille ; promotion du territoire auprès des établissements ; identification de projets et d'opportunités
- Axe 2 : développement de liens entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche présents sur le territoire de la CASA : Recherche de synergies, identification d'opportunités, émergence de projets communs
- Axe 3 : contribution au développement de liens entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les entreprises et filières du territoire.
Campus urbain peut contribuer à répondre aux besoins des entreprises et des filières économiques identifiés notamment par la CASA en termes d'expertises scientifiques, de partenaires en recherche et développement et/ou de transfert technologique, de stagiaires, de recrutements de personnels qualifiés, Il permettra d'identifier des opportunités de projets. Il facilitera les mises en relation.
- Axe 4 : actions favorisant la création et l'implantation de start-up sur le territoire
 - contribution à la mise en place d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement des Start up articulé et cohérent avec les ressources et acteurs présents dédiés à l'entrepreneuriat (notamment le centre de l'entrepreneuriat et la plate-forme Charles Foix).
 - Identification de start-up, entreprises innovantes en création issues (ou non) des établissements, en recherche de locaux pour une première implantation ; suivi/accompagnement des porteurs : mise en relation des porteurs avec les services de la CASA (accompagnement d'entreprises et innovation-filières), avec les dispositifs d'accompagnement et de financement de projets présents sur le territoire ;
 - Identification (force de proposition) pour la CASA de besoins et proposition de projets immobiliers permettant l'installation sur le territoire de jeunes entreprises innovantes et d'entreprises innovantes à potentiel ;

Un cinquième axe d'intervention de l'association continuerait pour sa part de relever de relations avec les villes qui le souhaiteraient : le développement de liens entre l'enseignement supérieur, la recherche et la population (intégration urbaine, vie étudiante, culture scientifique, ...), dans le cadre des projets urbains et de la participation citoyenne.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 24 juin 2014

Il est donc proposé de retenir le principe d'un partenariat entre la CASA et l'association campus urbain dès 2014 sur la base des 4 premiers axes présentés ci-dessus.

Il est proposé que la Communauté d'agglomération :

- adhère à l'association Campus Urbain
- désigne un élu pour la représenter au sein de l'association
- se substitue à la Ville d'Ivry sur Seine dans le cadre du transfert de la convention actuelle (2012-2014) entre la ville d'Ivry et l'association, impliquant le versement du solde d'un montant de 32 100 € de la subvention

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Oui l'exposé des motifs,
- Vu la délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2013 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la Ville
- considérant que l'association Campus urbain développe des actions relevant de l'intérêt communautaire,
- vu la délibération du Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine du 24 Mai 2012 autorisant le maire à signer la convention partenariale définissant le versement d'une subvention annuelle de 55 000 € à l'association
- vu la délibération du 9 Avril 2014 de la ville d'Ivry sur Seine accordant une première subvention de 22 900 € à l'association,
- Considérant le courrier de l'association sollicitant le soutien de la Communauté d'agglomération

DELIBERE

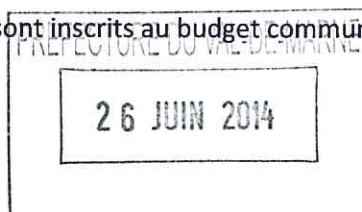
Article 1 : Décide d'adhérer à l'association Campus Urbain et d'acquitter la cotisation de 5 000 €

Article 2 : Décide de désigner Mme Méhadée Bernard et M. Mourad Tagzout comme représentants de la CASA auprès de l'association

Article 3 : approuve le transfert à la CASA de la convention partenariale initialement conclue avec la ville d'Ivry

Article 4 : approuve le versement d'une subvention à hauteur de 32 100 € dans le cadre du transfert de la convention partenariale précitée,

Article 5 : dit que les crédits sont inscrits au budget communautaire




Pierre Gosnat
Président de la Communauté d'agglomération
Seine-Amont